AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION SPÉCIALE ABONNEMENT ANNUEL : 15 F

Produits pesticides homologués au 1er Janvier 1965

utilisables contre les ennemis des cultures mentionnés ci-dessous.

(Les doses sont exprimées, sauf indications contraires, en grammes de matière active par hl. d'eau).

A. - ARBRES FRUITIERS

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Anthonome du pommier :

HCH : 100 g
Lindane : 12 g
DDT : 100 g

Anthonome du poirier :

DDT : 100 g
Lindane : 12 g

Carpocapse des pommes et des poires :

Arséniate de plomb : 80 g d'arsenic
DDT (produit à 50 % de matière active) : 125 g
DDT émulsion : 100 g
DDD : 125 g
Méthoxychlore : 125 g
Parathion éthyl : 25 g
Parathion méthyl : 30 g
Oléoparathion : 20 g
EPN : 25 g
Malathion : 75 g
Diazinon : 30 g
Azinphos : 40 g
Diéthion : 100 g
Fenthion : 50 g
Diméthoate : 50 g
Phosphamidon : 40 g
Carbaryl : 75 g

Tordeuse orientale du pêcher :

DDT (poudre mouillable à 50 %) : 150 g
DDT (émulsion) : 120 g
Parathion : 25 g
Oléoparathion : 20 g
Azinphos : 40 g
Mevinphos : 50 g

Pucerons :

Nicotine : 150 g
HCH émulsion : 200 g
Lindane émulsion : 30 g
Quassia amara (Puceron vert farineux du pêcher)
Parathion éthyl : 20 g
Parathion méthyl : 30 g
Malathion : 75 g
Diazinon : 25 g
Azinphos : 40 g
Prothoate : 30 g
Isochlorthion : 50 g
Diéthion : 100 g
Fenthion : 75 g
Isolan : 6 g
Déméton méthyl : 50 g
Déméton méthyl i : 25 g
Oxydéméton méthyl : 25 g
Endothion : 50 g
Phosphamidon : 20 g
Diméthoate : 30 g
Mevinphos : 50 g
Vamidothion : 50 g

Acariens :

Parathion éthyl : 25 g
Parathion méthyl : 30 g
Diazinon : 25 g
EPN : 25 g
Malathion : 75 g
Azinphos : 40 g
Phenkapton : 30 g
Prothoate : 30 g
Déméthon méthyl : 50 g
Déméton méthyl i : 25 g
Oxydéméton méthyl : 25 g
Diméthoate : 30 g
Dichlorophényltrichloréthanol : 50 g

Chlorfenizon : 50 g
Chlorbenside : 50 g
Fenizon : 50 g
Tetradifon : 25 g
Chlorobenzilate : 25 g
Binapacryl : 50 g

Mouche méditerranéenne des fruits :

Malathion : 100 g
Diethyl diphényl dichloréthane : 175 g
Trichlorfon : 100 g
D D T : 250 g
Méthoxychlore : 250 g
Diméthoate : 30 g

2. — MALADIES

Tavelures :

Bouillies bordelaise et bourguignonne, Oxychlorure de cuivre, Sulfate basique de cuivre, Oxyde cuivreux, 250 g de cuivre (dose maximum)
Bouillie sulfocalcique : dose du fabricant
Soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose max.)
Captane : 150 g
Zinèbe : 200 g
Zirame : 180 g
Thirame : 200 g
Thiocyanodinitrobenzène : 135 g
Dichlone : 50 g
Manèbe : 160 g
Carbatène : 200 g
Oxyquinoléate de cuivre : 80 g

Oïdium :

Bouillie sulfocalcique : dose du fabricant
Soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose max.)
Soufres dispersés : 600 g de soufre pur (dose max.)
Dinitrophénylcrotonate : 25 g

Cloque du pêcher :

Bouillies bordelaise et bourguignonne, Oxychlorure de cuivre, Oxydes cuivreux, Sulfate basique de cuivre : 250 g de cuivre
Acétate neutre de cuivre : 1.000 à 2.000 g
Captane : 125 g
Zirame : 175 g
Ferbame : 175 g
Thirame : 175 g
Association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

3. — TRAITEMENT D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Huiles de goudron : 6 à 7 l. 5 de produit commercial suivant la teneur en huile
Huiles de pétrole : 3 à 4 l. de produit commercial suivant la teneur en huile
Colorants nitrés : 600 g
Huiles jaunes : 2 à 3 l. de produit commercial
Oléoparathions : 1 l. 5 de produit commercial
Oléomalathions : 3 l. de produit commercial

Remarque : Sur les arbres fruitiers à noyau, les doses d'emploi des huiles de goudron et des huiles de pétrole doivent être réduites de moitié.

B. - VIGNE

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Tordeuses de la grappe :

Pulvérisation :

Arséniate de plomb : 100 à 150 g d'arsenic
D D T : 75 g (sur Eudémis seulement)
Parathion éthyl : 20 g
Parathion méthyl : 30 g
Diazinon : 25 g
Malathion : 75 g
Azinphos : 40 g
E P N : 50 g
Mévinphos : 50 g

Poudrage :

D D T (sur Eudémis seulement)
Roténone
Parathion éthyl
Parathion méthyl
Diazinon
Malathion

Acariens :

Parathion éthyl : 25 g
Parathion méthyl : 30 g
Diazinon : 25 g
E P N : 25 g
Malathion : 75 g
Azinphos : 40 g
Prothoate : 30 g
Déméton méthyl : 50 g
Déméton méthyl i : 25 g
Diméthoate : 30 g
Dichlorophényltrichloréthanol : 50 g
Chlorfenizon : 50 g
Fenizon : 50 g
Chlorbenside : 50 g
Tétradifon : 25 g
Chlorobenzilate : 25 g

2. — MALADIES

Mildiou :

Bouillies bordelaise et bourguignonne, Sulfate basique de cuivre, Oxychlorure de cuivre, Oxydes cuivreux : 500 g de cuivre métal
Acétate neutre de cuivre : 400 à 1.000 g
Captane : 175 g
Zinèbe : 250 g
Manèbe : 280 g
Association de zinèbe et de cuivre, Association de carbatène et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Black-rot :

Bouillies bordelaise et bourguignonne, Sulfate basique de cuivre, Oxychlorure de cuivre, Oxydes cuivreux : 500 g de cuivre métal
Acétate neutre de cuivre : 400 à 1.000 g
Captane : 175 g
Zinèbe : 250 g
Manèbe : 280 g
Association de zinèbe et de cuivre, Association de carbatène et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Oïdium :

Soufre en poudrage
Soufres mouillables ordinaires (à ajouter à une bouillie bordelaise en raison de l'insuffisance de la tenue en suspension s'ils sont utilisés seuls) : 2.000 g de soufre pur
Soufres micronisés : 1.000 g de soufre pur
Soufres dispersés : 1.000 g de soufre pur
Dinitrophénylcrotonate : 30 g

3. — TRAITEMENTS D'HIVER DE LA VIGNE

Cochenilles :

Huiles de goudron, Huiles jaunes, Oléoparathions, Oléomalathions : voir les doses homologuées pour les traitements d'hiver des arbres fruitiers.

Excoriose :

Huiles jaunes : 2 à 3 l. de produit commercial
Colorants nitrés : 600 g
Arsénite de soude : 1.250 g d'arsenic

Esca :

Arsénite de soude : 1.250 g d'arsenic

C. - POMMES DE TERRE

Doryphore :

Pulvérisation :

Arséniate de plomb : 170 g d'arsenic
Arséniate de chaux : 140 g d'arsenic
Arséniate d'alumine naissant : 120 g d'arsenic
Roténone : 10 g
DDT : 50 à 80 g
DDD : 75 g
Chlordane : 100 g
Lindane : 8 g
Dieldrine : 10 g
Camphènes chlorés : 150 g
Heptachlore : 60 g
Endosulfan : 35 g
Azinphos éthyl : 40 g
Azinphos méthyl : 40 g
Phosphamidon : 30 g
Carbaryl : 75 g

Poudrage :

Roténone : 100 g de matière active à l'ha
DDT : 1.500 g de matière active à l'ha
Chlordane : 1.250 g de matière active à l'ha
Lindane : 100 g de matière active à l'ha
Dieldrine : 120 g de matière active à l'ha
Camphènes chlorés : 1.500 g de matière active à l'ha
Heptachlore : 750 g de matière active à l'ha
Endosulfan : 600 g de matière active à l'ha
Carbaryl : 100 g de matière active à l'ha

Mildiou :

Bouillies bordelaise et bourguignonne, Sulfate basique de cuivre, Oxychlorure de cuivre, Oxydes cuivreux : 500 g de cuivre métal
Zinèbe : 200 g
Manèbe : 160 g
Phaltane : 150 g
Association de zinèbe et de cuivre, Association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

D. - COLZA

Petite altise du colza :

DDT et DDD : 600 g de matière active à l'ha en pulvérisation
800 g de matière active à l'ha en poudrage
HCH : 1.000 g de matière active à l'ha en pulvérisation
1.300 g de matière active à l'ha en poudrage
Lindane : 120 g de matière active à l'ha en pulvérisation
160 g de matière active à l'ha en poudrage
Dieldrine : 200 g de matière active à l'ha en pulvérisation
280 g de matière active à l'ha en poudrage
Toxaphène et polychlorocamphane :
1.700 g de matière active à l'ha en pulvérisation
2.300 g de matière active à l'ha en poudrage
Endosulfan : 150 g de matière active à l'ha en pulvérisation
200 g de matière active à l'ha en poudrage
Parathion : 130 g de matière active à l'ha en pulvérisation
180 g de matière active à l'ha en poudrage
Malathion : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation
700 g de matière active à l'ha en poudrage

Grosse Altise, Méligèthe :

DDT et DDD : 900 g de matière active à l'ha en pulvérisation
1.200 g de matière active à l'ha en poudrage
HCH : 1.500 g de matière active à l'ha en pulvérisation
2.000 g de matière active à l'ha en poudrage
Lindane : 200 g de matière active à l'ha en pulvérisation
275 g de matière active à l'ha en poudrage
Toxaphène et polychlorocamphane :
2.250 g de matière active à l'ha en pulvérisation
3.000 g de matière active à l'ha en poudrage
Dieldrine : 300 g de matière active à l'ha en pulvérisation
400 g de matière active à l'ha en poudrage
Heptachlore (contre le Méligèthe seulement) :
600 g de matière active à l'ha en pulvérisation
750 g de matière active à l'ha en poudrage
Endosulfan : 250 g de matière active à l'ha en pulvérisation
300 g de matière active à l'ha en poudrage
Parathion : 200 g de matière active à l'ha en pulvérisation
275 g de matière active à l'ha en poudrage
Malathion : 700 g de matière active à l'ha en pulvérisation
900 g de matière active à l'ha en poudrage

Charançon des tiges :

HCH : 2.400 g de matière active à l'ha en pulvérisation
3.200 g de matière active à l'ha en poudrage
Lindane : 300 g de matière active à l'ha en pulvérisation
400 g de matière active à l'ha en poudrage
Toxaphène et polychorocamphane :
4.000 g de matière active à l'ha en pulvérisation
5.000 g de matière active à l'ha en poudrage
Dieldrine : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation
700 g de matière active à l'ha en poudrage
Endosulfan : 400 g de matière active à l'ha en pulvérisation
500 g de matière active à l'ha en poudrage
Parathion : 300 g de matière active à l'ha en pulvérisation
400 g de matière active à l'ha en poudrage

Charançon des siliques :

Lindane : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation
600 g de matière active à l'ha en poudrage
Toxaphène et polychlorocamphane :
4.000 g de matière active à l'ha en pulvérisation
5.000 g de matière active à l'ha en poudrage
Dieldrine : 900 g de matière active à l'ha en pulvérisation
1.200 g de matière active à l'ha en poudrage
Endosulfan : 600 g de matière active à l'ha en pulvérisation
800 g de matière active à l'ha en poudrage
Parathion : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation
600 g de matière active à l'ha en poudrage

E. - BETTERAVES

Pucerons :

Endothion : 500 g de matière active à l'ha
Phosphamidon : 300 g de matière active à l'ha
Mevinphos : 350 g de matière active à l'ha
Déméton méthyl i : 200 g de matière active à l'ha
Oxydéméton méthyl : 200 g de matière active à l'ha
Parathion éthyl : 200 g de matière active à l'ha
Parathion méthyl : 300 g de matière active à l'ha
Lindane : 300 g de matière active à l'ha

Mouche de la betterave :

Lindane : 300 g de matière active à l'ha
Dieldrine : 400 g de matière active à l'ha
Toxaphène : 1.500 g de matière active à l'ha
Chlordane : 1.000 g de matière active à l'ha
Heptachlore : 1.000 g de matière active à l'ha
Parathion : 150 g de matière active à l'ha
Diazinon : 150 g de matière active à l'ha
Trichlorfon : 300 g de matière active à l'ha
Azinphos : 250 g de matière active à l'ha
Endothion : 600 g de matière active à l'ha
Diméthoate : 250 g de matière active à l'ha

F. - CULTURES LEGUMIERES

Pucerons :

Nicotine : 150 g
Pyréthrines synergisées : 12 g
Roténone : 20 g
Lindane : 30 g
Parathion éthyl : 20 g
Parathion méthyl : 30 g
Malathion : 75 g
Diazinon : 25 g
Azinphos : 40 g
Prothoate : 30 g
Isochlorthion : 50 g
Isolan : 6 g
Mevinphos : 35 g

Acariens :

Parathion éthyl : 25 g
Parathion méthyl : 30 g
Diazinon : 25 g
E P N : 25 g
Malathion : 75 g
Azinphos : 40 g
Prothoate : 30 g
Dichlorophényltrichloréthanol : 50 g
Chlorfenizon : 50 g
Chlorbenside : 50 g
Fenizon : 50 g
Tetradifon : 25 g
Chlorobenzilate : 25 g

Mouche de l'asperge :

Diazinon : 30 g
Endothion : 50 g
Diméthoate : 30 g

NOTA. — Il existe aussi dans le commerce des produits en autorisation provisoire de vente dont l'efficacité demande encore à être confirmée et dont les doses d'emploi sont sujettes à modifications.

(Liste établie par le Service Central de la Protection des Végétaux)

N. B. - Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année.

Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - 722 *Directeur-Gérant : L. BOUYX*